



**PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL AUTHENTIQUE DE  
RAMATUELLE TOUT EN CONSERVANT LES ATTRAITS  
D'UNE STATION BALNÉAIRE AU COEUR DE PAYSAGES  
NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.1 ANNEXES SANITAIRES

### 5.1.1- Système d'élimination des déchets

#### ÉLABORATION

Rendu public par arrêté municipal du 27 juin 1986  
Approuvé partiellement par délibération du conseil municipal du  
10 juillet 1987

#### RÉVISION N° 1 (partielle)

Approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

#### RÉVISION N° 2 - ELABORATION PLU

Arrêté par délibération du conseil municipal du 17 août 2005  
Approuvé par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006  
Annulé par le Cours Administrative d'Appel le 17 mars 2011  
Restauration de la validité du PLU et renvoi devant la Cours  
Administrative d'appel par l'arrêt du Conseil d'Etat en date du  
17 avril 2013

Modification n°1 du PLU approuvé le 30 janvier 2014

#### RÉVISION N°3 - RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Arrêté par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2018  
Approuvé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018



## SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LA COMMUNE DE RAMATUELLE

La commune de par sa nature touristique présente les caractéristiques attendues d'un territoire dont la population connaît des fluctuations saisonnières particulièrement prononcées, avec un pic correspondant à une quantité globale de déchets qui permet d'estimer la population estivale à 27 384 habitants contre 2 158 habitants pour la population permanente recensée.

La quantité élevée des déchets par habitant en haute saison touristique (plus de 4 000 kg) ou même en moyenne annuelle (1 517 kg en 2016) ne présente dans ces conditions pas de valeur significative en tant que ratio.

Un volume important d' « *encombrants* » caractérise également la commune en raison de ses flux provenant des résidences de luxe ou établissements à caractère hôtelier qui renouvellent régulièrement leur mobilier et éléments de décoration.

Enfin, l'économie de la commune repose pour une large part sur un tourisme à haute valeur ajoutée lié à une qualité exceptionnelle de paysages. L'efficacité de la collecte des déchets représente en cela un enjeu particulièrement important - les débordements de déchets aux abords des routes étant en contradiction avec la politique d'image de marque de la commune.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée de par la loi à la Communauté de communes du Golfe de St-Tropez depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Une convention de mutualisation a prolongé l'intervention de la régie municipale pour la collecte des déchets résiduels et l'entretien des abords des points de regroupement ou points d'apport volontaire dans les premières années de mise en place des services de la Communauté de communes. Cette disposition a permis de maîtriser la propreté des abords des routes et garantir la meilleure réactivité possible du service de collecte pendant une période transitoire.

### **Les services de collecte**

Pour faire face aux contraintes d'un territoire relativement étendu (3 557 ha, près de 10 km du Nord au Sud et 5 km d'Est en Ouest), aux densités de population très différenciées d'un quartier à l'autre et très variables selon les saisons, la régie municipale a, au fil des décennies, développé un ensemble de moyens et de modalités d'intervention adapté : un parc de véhicules de différentes dimensions, avec unité de nettoyage des conteneurs ; un parc de conteneurs d'une capacité suffisante pour éviter les débordements ; des dimensions de conteneurs adaptées à certains publics en termes d'accessibilité (hauteur, couvercle...).

REGIE DE COLLECTE DES DECHETS RESIDUELS	
Parc de véhicules	
Camion benne	26T000
Camion benne	19T000
Camion benne	19T060
Camion benne	3T500
Fourgon utilitaire	1T918
Fourgon utilitaire	1T762
Remorque hydrocurage	0T750

Commune de Ramatuelle - nov 2017

Dotation	Nombre de bacs	Volume bacs	Volume disponible	Mode de collecte	Nombre de PDR
OMR	330 bacs	181 558 L	84 l/hab	PDR	125 PDR répartis sur la commune
Multi	29 PAV	116 000 L	54 l/hab	PAV	30 PDR répartis sur la commune
Papiers	29 PAV	116 000 L	54 l/hab	PAV	
Verre	53 PAV	183 500 L	85 l/hab	PAV	

Parc de conteneurs – novembre 2017

## Le traitement et la valorisation des déchets

### Le réseau des déchèteries

La Communauté de communes exploite 10 déchèteries sur l'ensemble de son périmètre : 49% des déchets issus des déchèteries sont valorisés et 51% sont éliminés dans des installations agréées. Une des déchèteries est située à Ramatuelle, dans l'arrière-plage de Pampelonne. Le Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne prescrit son déplacement, car cet équipement est proche de la plage, espace naturel remarquable du littoral, et impose un croisement inopportun entre le flux des visiteurs du site et celui des véhicules transportant des déchets. La nouvelle déchèterie doit être implantée sur un terrain réunissant un faisceau de critères qui contraignent fortement sa localisation : plus éloignée du rivage ; hors du périmètre de l'appellation d'origine contrôlée « Côtes de Provence » ; invisible dans le grand paysage ; facilement accessible pour un flux important de véhicules et pour des véhicules de transport de fort tonnage. Le choix s'est porté sur un terrain présentant toutes ces caractéristiques dans le secteur Garonne.



Déchèterie intercommunale

### Les déchets recyclables

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par un centre de tri en contrat avec la communauté de communes. Durant l'année 2015, 5 023 tonnes de recyclables (hors verre) ont été triées, en aval de leur collecte, par le centre de tri. La communauté de communes dispose en outre de deux plates-formes de broyage des déchets verts à Cavalaire et à La Mole, vers laquelle sont acheminés les déchets verts collectés dans les déchèteries. La communauté de communes développe par ailleurs l'usage des composteurs individuels chez les particuliers, et a amorcé la collecte sélective des déchets putrescibles, avec une première expérience sur la plage de Pampelonne en 2016 (une centaine de tonnes collectée). Le traitement des déchets verts et putrescibles s'effectue sur un éco-pôle à La Mole, qui produit du bois pour la papeterie, des plaquettes pour chaudières, et du compost normalisé et agréé en agriculture biologique.

### Les ordures ménagères résiduelles

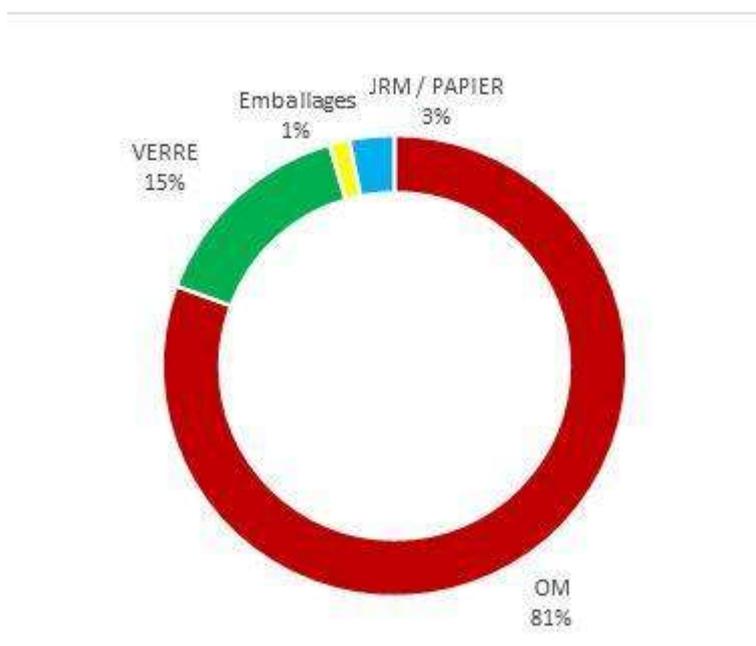
Après collecte, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le quai de transit intercommunal de La Mole pour 8 communes, dont Ramatuelle. Le traitement des ordures ménagères résiduelles est essentiellement réalisé en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux. Une partie des tonnages est traitée par incinération avec cogénération de chaleur et électricité par l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon - Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagère de l'Aire Toulonnaise - afin de combler les vides de four de l'incinérateur, notamment en basse saison : 4 035 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OM) ont ainsi été traitées en 2015.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres de la commune de Ramatuelle en 2016, les performances par habitant ainsi que le type de traitement réalisé par déchets.

### Performances de collecte sélective :

Année 2016	tonnages	kg/an/hab	traitements	Filière/repreneur
OM	2986	1384	valorisation-énergétique-et-enfouissement	UVE-Sittomat/ISDND
VERRE	550	255	Recyclage	OI-Manufacturing
Emballages	52	24	Recyclage	Paprec/EPR
JRM-/PAPIER	115	53	Recyclage	Paprec/EPR
CARTONS-collectés	141	65	Recyclage	EPR
TEXTILES	6	3	Réemploi-/Recyclage	Le-Relais
BOIS-EN-MELANGE	279	129	Valorisation-matière-panneaux-de-particules	Usines-ameublement-(Italie)
CARTONS-déchèterie	35	16	Recyclage	EPR
DMS-/DDS	18	8	traitement-déchets-dangereux	Orédui/Incinération
ENCOMBRANTS-/DI	462	214	tri/enfouissement-résiduels	valorisation/ISDND
FERRAILLES-/METAUX/B.Gaz	121	56	Recyclage	Aciéries
DECHETS-VERTS	3307	1532	Valorisation-organique	Ecopôle-de-la-Môle

Le graphique suivant présente les pourcentages d'ordures ménagères résiduelles et de collectes sélectives sur le territoire de Ramatuelle en 2016 :



On observe une performance élevée pour le verre : 15% en raison de la facilité de collecte auprès d'établissements à caractère hôtelier très forts producteurs de ce type d'emballage, notamment sur la plage de Pampelonne (12% sur les autres communes membres de la Communauté). On note par contre une faible performance pour les papiers et emballages : 4% (15% sur les autres membres de la CCGST).

Une priorité de la commune et de la Communauté de communes est de parvenir à un meilleur taux de tri et de recyclage des déchets ménagers sur le territoire de Ramatuelle. En effet, l'ancien mode de collecte sélective, en place avant 2013, a été maintenu pendant la

phase transitoire et son caractère peu pratique pour les usagers explique le peu de mobilisation de ces derniers en faveur du tri : multiplicité des filières de collecte obligeant les usagers à un pré-tri fastidieux ; dissociation des sites de regroupement des conteneurs de collecte sélective et des points d'apport volontaire des déchets résiduels.

La réorganisation des moyens et des fréquences de collecte prévue par la Communauté de communes dans les prochains mois permettra d'améliorer le taux de déchets recyclés ■